
VILLE de ROYAN

Réunion du 10 Février 1965

OBJET :

Zone Industrielle -
Documents graphiques
Contrat Lanoue

65008

Le dix février mil neuf cent soixante cinq à 18 h 30
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au
lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la présidence de
M. Hubert MEYER d'après convocations faites le 6 Fév.
1965

Etai^{ent} présents M. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, MOUCHOT
GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, PONTANILLE, REIX, BERLAND,
ETCHEBER, FOUCHE, BOUCHET, GALLAND, LANUSSE, GACHET

Représentés :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein
du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LANOUE Géomètre-expert a effectué différents travaux dans le
marais de Pousseau pour l'exploitation de la zone industrielle. Il s'agit
de relevés planimétriques avec opérations sur le terrain et travaux de
voirie.

Le règlement de ses honoraires devait être effectué par la
Société d'Economie Mixte mais en l'absence d'une convention d'études entre
la ville et la Société pour la zone industrielle de Royan, celle-ci ne dis-
pose d'aucun moyens de paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal de régler le montant des
honoraires dus au géomètre expert, la ville faisant l'avance de ces frais
qui lui seront remboursés par la suite par imputation sur l'opération

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le mémoire d'honoraires présentés par M. Lanoue s'élevant à
la somme de 9.919 fr 20

Vu la lettre de la SEMARROY en date du 4 Janvier 1964

DECIDE

d'autoriser M. le Maire à signer un contrat avec le géomètre en vue du règlement de ses honoraires

qu'un article sera inscrit en recettes et en dépenses intitulé :

- en recettes " remboursement de frais d'études pour la zone industrielle "
- en dépenses " règlement d'honoraires à M. Lanoue pour travaux planimétriques en vue de l'implantation d'une zone industrielle "

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 26 FEV. 1965
Le Sous-Préfet,

[Signature]

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

M A I R I E D E R O Y A N

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 05.31.04

ENTRE : Monsieur H. MEYER, Maire de la Ville de Royan
Commandeur de la Légion d'Honneur
Autorisé par délibération du Conseil Municipal du
10 Février 1965

ET : Monsieur Charles LANOUE, Géomètre Expert, domicilié
à Royan, 20 Bd de Perpigna

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Monsieur le Maire de Royan, es-qualités, charge Monsieur LANOUE, Géomètre expert à Royan et qui accepte de l'exécution d'opérations topographiques et tirages de plans nécessaires à différents travaux dans le marais de Pousseau pour l'exploitation de la zone industrielle.

ARTICLE 2 - Le paiement de ces travaux interviendra sur mémoire établi d'après les prix figurant au tarif officiel de l'ordre des géomètres-experts homologués par le Gouvernement et le règlement en sera effectué par virement au C.C.P. n° 303.26 à Bordeaux dont Monsieur LANOUE est titulaire.

ROYAN, le 15 Février 1965

Le Maire
Pr le Maire
Le Premier Adjoint,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 26 FEV. 1965
Le Sous-Préfet,

[Signature]

Le Géomètre Expert

[Signature]

